



Collectif CGT des Agents des SDIS



Montreuil, le mardi 08 octobre 2013

A madame Julie Delaidde

Madame,

Comme vous nous y avez invités, nous vous faisons parvenir quelques remarques sur le dossier activité physiques et sportives.

Les formations des agents SP qui encadreront les activités physiques de leurs collègues doivent être dispensées par des spécialistes du sport, ce qui n'apparaît pas clairement dans aucun des documents, de plus, les volumes de formation sont en très nette diminution, ce qui semble incompatible avec les missions de prévention incombant aux intervenants.

Tout particulièrement si on regarde le module spécifique J.S.P, (encadrer des jeunes de 11 à 18 ans) devenir un encadrant compétent en 16h, relève de l'utopie.

Aucune réflexion de fond n'apparaît sur les activités physiques chez les sapeurs pompiers dans ce document, ce qui peut renforcer le scepticisme sur l'uniformité sur le territoire puisque les scénarios seront adaptés en fonction des contraintes locales.

Nous ne croyons pas à la formation à distance tout particulièrement dans ce domaine, basé sur la PRATIQUE.

La VAERATD ne nous semble pas indiquée pour avoir des agents formés pour les spécificités liées aux activités des SP.

Les activités physiques et sportives devraient être le fruit d'un consensus entre le CT et le CHSCT, puisqu'il s'agit aussi des conditions de travail des agents.

Veillez recevoir madame, nos salutations respectueuses

Pour le collectif des agents des SDIS
L'animateur
Sébastien Delavoux